ISSN : 0294 - 4693

DLP 01-08-89150017



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

GRANDES CULTURES

Bulletin n° 166 (16/89) du 28 Juillet 1989

MAIS	: Sésamie, intervenir dans les zones concernées
LUZERNE	: Punaises, attention à la seconde génération.

MAIS

SESAMIE

Situation

Le second vol est en cours dans la zone de Sud Charente maritime concernée. La précocité de ce vol en permettra un troisième.

Préconisation

Intervenir contre cet insecte **dés réception du bulletin**, dans les parcelles où des dégats ont été observés au début du mois de juillet (première génération).

3% de pieds touchés en première génération justifient une intervention dans les parcelles où le potentiel de rendement est supérieur à 100 qx/ha, 10% des pieds touchés sont nécessaires si ce potentiel est compris entre 80 et 100 qx/ha.

Prévoir un renouvellement du traitement 15 jours plus tard avec les pyréthrinoïdes liquides, ou 25 jours plus tard avec les granulés pour couvrir les risques dus au troisiéme vol jusqu'au stade grain pateux. L'utilisation des microgranulés permettra une meilleure couverture de la période à risque.

LUZERNE PORTE-GRAINE

RAVAGEURS

Situation

Punaises mirides : La seconde génération est présente à des niveaux encore moyens (30 à 40 punaises au maximum en 25 coups de filet fauchoir pour un seuil de nuisibilité de 75). Elles semblent davantage présentes dans les parcelles mal protégées contre la première génération.
Le risque de multiplication de ce ravageur est trés important dans les prochains jours.

Tordeuses : Le vol se termine en toutes zones. Un second pic de vol (moins important que le premier) est noté dans le secteur de Melle.

Tychius : Peu présent.

Préconisation

Punaises mirides : Seules les parcelles à plus de 15-20 jours de la recolte sont à prendre en compte :

- dans les parcelles mal protégées contre ces insectes en première génération une intervention doit etre envisagée dans les prochains jours (Karate 0,15 l, Fastac 0.3 l, endosulfan 1000 g).
- Pour les autres cas, surveiller l'évolution de ce ravageur.

Tychius-Tordeuse : ces insectes ne justifient aucune intervention pour l'instant.

P24



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL
DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la Forêt : BIARD
86000 POITIERS Tél. : 49.58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : J. P. PIQUEMAL
CPPAP n° 1664 A.D.
Abonnement annuel : 160 F
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles